AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a adopté lors de l'assemblée régulière du conseil du 03 octobre 2022, la résolution numéro 2022-10-139 pour le changement de date et d'emplacement de la réunion du conseil du 5 décembre 2022.

Considérant que la guignolée de Saint-Célestin a besoin de la salle du conseil municipal pour la période du 3 au 10 décembre 2022;

Considérant que le conseil municipal veut accommoder la guignolée;

Attendu que la municipalité est locataire de ses bureaux;

Résolution # 2022-10-139 Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du conseil municipal prévu lundi le 5 décembre 2022 aura lieu mardi le 6 décembre 2022 à 19h30 et qu'elle soit tenue au sous-sol de l'église.

DONNÉ à Saint-Célestin ce 11e jour d'octobre 2022



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), <u>Donald Brideau</u>, <u>directeur général & greffier-trésorier</u> de la municipalité <u>de Saint-Célestin (paroisse)</u>, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 octobre 2022 entre <u>13:00</u> et <u>16:00</u> heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 octobre 2022.

